

Les travaux lancés début 2021

Le projet tiers-lieu, dans les locaux d'un ancien hôtel-restaurant, est dans l'esprit de la population depuis plusieurs années.



Thierry Chrétien sur le balcon du 1^{er} étage du tiers-lieu.

La crise sanitaire a fait peser des incertitudes sur le plan de financement et sur le lancement des travaux du tiers-lieu. En septembre dernier, les élus ont validé une enveloppe budgétaire revue à la baisse. « Un aménagement est nécessaire, avec le report de la construction de l'atelier hébergeant principalement un atelier de fabrication de décors, de bricolage mais aussi des bureaux supplémentaires », détaille le maire, Thierry Chrétien.

Transformation de l'ancien hôtel-restaurant

Avec la fermeture de la boulangerie située 4, rue de Bretagne, les élus ont aussi validé l'achat, pour l'euro symbolique, de cette parcelle accolée au futur tiers-lieu, sur laquelle sont implantés l'ancienne boulangerie miyoyenne de l'ancien hôtel-restaurant et un bâtiment de stoc-

kage. « L'ancien hôtel-restaurant sera transformé en espace convivial avec un espace de vie central polyvalent au rez-de-chaussée aménagé en coin repas et en espace détente, avec une borne d'accès numérique et un fablab mobile. Cet espace s'ouvrira sur une terrasse, mais aussi sur un espace extérieur propice aux rassemblements conviviaux. Au rez-de-chaussée, on trouvera également une salle de réunion et une salle de visioconférence modulables. À l'étage, il s'agira de bureaux

de travail partagé tous équipés. Les aménagements extérieurs intégreront un cheminement piétonnier qui reliera le parking situé en face de l'école Jacques Prévert à la rue de Bretagne. Dans l'avenir, des investissements supplémentaires contribueront à rendre l'espace agréable, pratique et ouvert à de multiples activités extérieures. » Une chaufferie alimentée par des granulés de bois, va être construite à proximité de l'école publique pour chauffer l'école et le tiers-Lieu.

Les consultations auprès des entreprises sont engagées pour un début de chantier prévu au premier trimestre 2021. Hors frais d'études et de maîtrise d'œuvre, les travaux de ce tiers-lieu sont estimés à 800 000 € pour sa rénovation, 300 000 € pour les aménagements extérieurs et 150 000 € pour la chaufferie et le réseau de chaleur. Le projet, mené en collaboration avec la communauté de communes de l'Ernée, est subventionné entre 75 % et 80 % de son montant global, soit un reste à charge de la commune estimé à environ 300 000 €.

Parmi les 7 fabriques de la région

Depuis le 23 octobre dernier, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a annoncé que le tiers-lieu dyonisien fait partie des 60 lauréats et devient l'une des 7 fabriques de territoire de la région. Ce label va permettre de bénéficier d'une subvention de fonctionnement d'un montant minimum de 75 000 € (maximum 150 000 €) réparti sur trois ans, afin de soutenir l'amorçage du projet, pour devenir un lieu de ressources sur le territoire.